

Procès-verbal de la séance du 21 juin 2017
Conseil Général de la Commune de Donneloye

1. Excusés – Appel

Le Président, Monsieur Gilbert Gavillet préside la séance
La secrétaire procède à l'appel.
47 personnes sont présentes, 15 excusées et 5 absentes
Le quorum est atteint, la séance peut commencer à 20h05.

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour suscite un commentaire.

Gilbert Gavillet informe qu'après le point 6, nous rajouterons un point 6a :
Renouvellement du bureau du conseil, nomination de la Commission des Finances
et Gestion. Gilbert Gavillet demande à l'assemblée si elle accepte ce nouvel ordre
du jour. Il est adopté à l'unanimité.

3. Approbation du procès-verbal du 06.12.2016

Le PV suscite une correction au point 8, 2^{ème} paragraphe, « le Conseil autorise la
Municipalité à vendre du terrain et non à en acheter ».

Il n'y a aucune question ni remarque, le Président propose de passer au vote.
Le PV est adopté à l'unanimité

4. Assermentation des nouveaux membres

Mme Laure Gavillet et M. Steves Buchs demandent à être assermentés.
Le conseil compte désormais 69 membres.

5. Communications du président du Conseil Général

M. Gilbert Gavillet n'a rien de spécial à communiquer et passe directement la
parole à la Municipalité.

6. Communication de la Municipalité

La Syndique Lise Courvoisier informe que la Municipalité a deux mauvaises nouvelles
à annoncer.

Les responsables de la poste ont pris contact avec la Municipalité le 23 mai dernier,
pour annoncer qu'elle projetait la fermeture de la poste de Donneloye. Même si les
colis ont augmentés, les versements et les lettres ont reculé ces 6 dernières années.
Face à cette annonce, deux propositions sont faites : Un partenariat de la poste
avec un commerce, où à peu près les mêmes prestations y seraient offertes. 2^{ème}
solution la poste à domicile. Ce système étant plus adaptés aux personnes âgées
puisqu'il faut être à la maison, lors du passage du facteur.

La poste devait envoyer un avis aux habitants. La Municipalité a demandé de bloquer cet avis jusqu'à la date de ce conseil général. La Municipalité négocie sur la date de la fermeture, prévue en 2018 voire même plus vite.

Quant à la Banque Raiffeisen, il n'y a pas de décision de la fermer pour l'instant.

Deuxième mauvaise nouvelle : la fermeture du Collège de Donneloye. La Municipalité a rencontré l'ASIRE qui a annoncé la fermeture pour 2021. La Municipalité est prête à mettre des locaux à disposition, prête à mettre sur pied l'accueil de jour des enfants, etc...

La Municipalité va lancer une pétition adressée au comité de l'ASIRE ainsi qu'au Département afin de les faire revenir sur leur décision. Des travaux avaient été faits par la précédente Municipalité pour sécuriser le préau, l'arrêt de bus, la salle de gym, etc... travaux qui avaient été reconnus par l'ASIRE. Tout le monde tient à cette école et la Municipalité va tout faire pour la conserver.

La pétition circulera en juillet/août et sera adressée au Département et au comité de l'ASIRE.

Mme Sylvianne Chabloz informe qu'il y a actuellement 60 élèves à Donneloye de la 1P à la 5P.

La pétition est à disposition ce soir, elle peut être imprimée sur le site de la Commune ou visible au bureau communal.

Concernant la pose d'un nouveau lampadaire en Jon, demandé par M. Michael Berger, la Syndique informe que le dossier est en cours.

Au sujet du rajout de poubelles à crottes de chiens, demandé par Mme Valérie Cavin, La Syndique annonce que six poubelles seront ajoutées dont deux à Donneloye (Ch. Cotérus, sortie sur Yvonand), trois à Gossens (Ch. Sablonnaires, Ch. des Moilles, près de la Step) et une à Prahins (direction Step) sur préavis des propriétaires de chiens pour les endroits prévus.

La Municipalité s'est approchée des Cars Postaux suite à la demande de Mme Cottier à savoir si une ou plusieurs courses avaient été annulées à Gossens.

Il y a effectivement une course en moins le matin et une le soir, depuis 2016. La Municipalité a demandé la réintroduction de ces deux courses avec une desserte directe à Gossens. Dossier à suivre...

Jean-Michel Pache :

informe qu'une nouvelle plante invasive sévit sur la Commune, la renouée du Japon. La meilleure solution pour s'en débarrasser consiste à les arracher à la main et de les incinérer. Surtout ne pas les mettre sur un tas de bois ou à la déchetterie. Un traitement de trois foyers a représenté un jour de travail, par trois personnes. Ce travail sera à renouveler tous les deux à trois ans. Si des personnes voient des renouées du Japon, ils sont priés d'en aviser la Municipalité ou le garde-forestier.

Jean-Michel Pache informe que le chemin pédestre de la Menthue sera ouvert cet automne. Il a été créé dans le Vallon de la Menthue, depuis l'ancien stand en direction de la Baume, la Crausaz, Le Stand de la Mauguettaz, pour revenir sur

l'autre versant de la Menthue en Grabret, Chemin Des Billardes, Praz Fornaz et retour au Pont-Rouge (2-3 heures de marche). Une place de pique-nique a été aménagée au Pont-Rouge.

Le chemin du Stade jusqu'à l'entrée du terrain de foot est en fort mauvais état. La Municipalité a trouvé un terrain d'entente avec Cosvegaz et les entreprises qui ont travaillé pour Cosvegaz. Ce chemin sera entièrement refait. La maison Cosvegaz prendra 50% des frais de rénovation à sa charge.

Swisscom Cablex a procédé à trois ouvertures pour des chambres de tirage, sur la chaussée de Prahins, car l'entreprise tirait des lignes pour la fibre optique pour alimenter la Commune de Montanaire. Swisscom Cablex va faire des couvercles de chambres « gatic » à Prahins. La Municipalité a insisté pour qu'il n'y ait pas besoin de rouvrir en cas d'acceptation du haut débit ce soir.

Café-Restaurant : la Municipalité a eu plusieurs contacts. Elle doit revoir ces personnes avant l'été afin de soumettre un projet complet au Conseil en décembre. Si elle n'y arrive pas, elle prévoit un conseil extraordinaire en janvier.

Au sujet des forêts, prochainement dans le journal « tous ensemble » paraîtront 4 pages qui répondront à bien des questions. La Municipalité et M. Jean-Philippe Deriaz prévoient une visite, ouverte à tous, de trois à cinq chantiers forestiers, le samedi 5 mai 2018.

Quant au chauffage de la grande salle de Donneloye, la consigne de chaudière était réglée à 16° et a été revue et corrigée. Ce problème devrait être résolu. Les personnes qui louent la grande salle peuvent lire les consignes de chauffage affichées dans la salle.

Pierre Billaud :

informe qu'au sujet de la réouverture du ruisseau entre Mézery et Molondin, La Municipalité est en discussion avec l'Etat. Les agriculteurs n'ont pas encore été contactés. Malgré cela, le dossier avance.

Annonce la traditionnelle rencontre villageoise, qui sera cette année un petit-déjeuner, le 2 septembre 2017 à Gossens.

Le Président reprend la parole pour passer au point 6a.

6a renouvellement du bureau du conseil nomination de commission des finances et gestion.

Nous devons voter pour l'élection du Président et du Vice-Président, deux scrutateurs, ainsi que pour la commission des Finances et gestion.

M. Gavillet informe qu'il se représente. Comme le Vice-Président n'est pas là ce soir, Gilbert Gavillet a demandé à M. Pierre-Alain Jaquier, membre du bureau de prendre sa place pour officier.

Pierre-Alain Jaquier demande si d'autres candidats seraient intéressés. Comme ce n'est pas le cas, nous passons au vote

Election du Président du Conseil, M. Gilbert Gavillet

Vote : Oui : à l'unanimité

Le Président Gilbert Gavillet est réélu avec applaudissements.

M. Jean-Paul Lecoq se représente comme Vice-Président. M. Gavillet demande si une autre personne est intéressée. Personne ne se présente, nous pouvons donc passer au vote.

Election du Vice-Président, M. Jean-Paul Lecoq

Vote : Oui : à l'unanimité.

M. Lecoq, Vice-Président est réélu.

Bureau électoral : Pierre-Alain Jaquier et Isabelle Viquerat, scrutateurs, sont sortants. Mme Ninette Pochon et M. Michel Berger, suppléants, passent scrutateurs. Il faut donc deux personnes comme suppléants. MM. Damien Bär et Steves Buchs se présentent.

Commission de gestion et finances : le rapporteur M. François Groux sort. M. Cédric Petter devient rapporteur. La commission est composée de M. Steve Jacot-Descombes, Florence Barraud, Luigi Zasso et Joël Monge. M. Benoit Reymondin est suppléant. Il faut donc nommer un deuxième suppléant.

M. Groux se représente, mais le Président lui dit que ce n'est pas possible de reconduire ce mandat qu'il vient de quitter. M. Christian Billaud se propose.

Gilbert Gavillet remercie toutes ces personnes.

7. Préavis no 01/2017 - Comptes et gestion 2016 – rapport de la Commission des Finances et Gestion

Lise Courvoisier présente les comptes de la Commune avec le support d'un écran de projections.

Le Président donne la parole à M. François Groux, rapporteur qui donne lecture du rapport de la commission finances et gestion. Celui-ci recommande d'accepter les comptes et gestion 2016 tels que présentés.

M. Jean-Daniel Ferrot de Donneloye demande si les CHF 137'594.00 n'auraient pas pu être mis en amortissement.

Mme Courvoisier répond que la Municipalité aurait pu, mais qu'elle a des dépenses pour plus de CHF 200'000.00 donc elle va rester dans les amortissements obligatoires.

Il n'y a pas d'autres questions ni remarques. Le Président propose de passer au vote

1. D'adopter les comptes de la bourse communal de Donneloye, arrêtés pour l'année 2016, avec un excédent de revenu de CHF 137'594.82
2. De donner décharge à la Commission des Finances et gestion, à la boursière et à la Municipalité
3. D'adopter la gestion de la Commune et de donner décharge à la Municipalité

Vote : Oui : à l'unanimité

Le préavis no 01/2017 est accepté.

8. Préavis no 02/2017 – arrêté d'imposition pour l'année 2018 – rapport de la Commission Finance et de Gestion

Mme Lise Courvoisier annonce qu'il n'y a aucune modification, on reprend le même arrêté d'imposition qu'en 2017.

Le Président donne la parole à M. François Groux, rapporteur qui donne lecture du rapport de la Commission Finances et Gestion.

Il n'y a pas de questions, ni remarques. Le Président propose de passer au vote

1. D'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2018, tel que présenté, fixant notamment le taux communal à 73% de l'impôt cantonal de base.

Vote : oui : à l'unanimité

Le préavis municipal no 02/2017 est accepté.

9. Préavis no 03/2017 – Adoption des statuts et adhésion à l'Association intercommunale de l'organisation régionale de la protection civile du district Jura - Nord-Vaudois : rapport de la Commission ad'hoc.

Pierre Billaud informe que la Municipalité n'a pas grand-chose à dire. Il n'y a plus qu'une entité ORPCI à ce jour pour le district, et aucune modification au règlement. M. Billaud propose que ce soient deux membres de la Municipalité, un responsable et le suppléant qui aillent défendre nos intérêts. M. Billaud demande d'accepter ce point comme présenté.

M. Gilbert informe que la même commission s'était déjà réunie l'an dernier pour étudier les statuts provisoires.

Mme Sylvie Paillex lit le rapport de la commission ad'hoc. La Commission recommande d'accepter les statuts comme présenté.

Il n'y a aucune question ni remarque et M. Gavillet propose de passer au vote en deux phases.

1. d'adopter les statuts et adhérer à la nouvelle Association intercommunale de l'organisation régionale de la protection civile du district Jura – Nord-Vaudois
2. d'autoriser la Municipalité à dissoudre l'organisation régionale de la protection civile d'Yverdon, de transférer son matériel à la nouvelle Association intercommunale de l'organisation régionale de la protection civile du district Jura – Nord-Vaudois

Vote : oui : à l'unanimité

Le Président propose de passer séparément au point 3 : conformément aux statuts de Association intercommunale de l'organisation régionale de la protection civile du district Jura – Nord-Vaudois, de nommer un délégué et un suppléant au Conseil Intercommunal de l'Association.

La Municipalité était favorable au fait d'avoir une personne de l'exécutif dans cette Organisation.

Si l'assemblée est d'accord, c'est la Municipalité qui va s'organiser pour nommer les deux délégués.

Vote : Oui à l'unanimité

10. Préavis no 04/2017 – extension des réseaux haut débit sur la Commune de Donneloye – participation aux frais : rapport de la Commission des Finances et Gestion

Mme Lise Courvoisier, Syndique souligne que la Poste et Swisscom c'est un même combat. M. Florio et Mme Courvoisier ont reçu les représentants de Swisscom. La proposition était claire.

- Soit on ne fait rien et les villages de Mézery et Prahins seront raccordés au haut début par la ligne Donneloye-Montanaire en 2020. Mais il ne se passe rien à Gossens.

- Soit on accepte la proposition de Swisscom de CHF 60'000.00 pour que les quatre villages aient une connexion correcte, dont CHF 18'000.00 pour Mézery et Prahins et CHF 42'000.00 pour Gossens qui se trouve plus loin.

Le montant de CHF 60'000.00 pour les quatre villages, serait amortis sur trois ans à hauteur de CHF 20'000.00 par année. La Municipalité engage à accepter cette proposition.

M. François Groux lit son rapport qui recommande d'accepter le préavis tel que présenté.

M. Dominique Bovay de Gossens est très intéressé par le haut débit, Swisscom TV et tout ce qui va avec, car selon lui, en 2017 ce n'est pas un luxe. Et pour les personnes travaillant à la maison, c'est indispensable.

M. Alain Mercier de Prahins remercie la Municipalité pour cette démarche et appuie complètement le raisonnement de M. Dominique Bovay. C'est une nécessité dans le monde actuel.

M. Eric Brunner de Prahins demande si au cas où les travaux d'extension sont acceptés, il y aurait un coût supplémentaire pour amener le haut débit dans chaque maison ?

La Syndique répond que non car il n'y a pas un système avec une entrée dans chaque maison, mais le système Fibre to the Street (FTTC+).

M. Benoît Reymondin des Granges-de-Gossens approuve aussi cette démarche, c'est une bonne nouvelle.

Il n'y a pas d'autres questions ni remarques. Le Président propose de passer au vote.

1. D'accepter la demande de crédit de 60'000.00 comme participation aux frais de raccordement en haut débit des villages de Mézery-près-Donneloye, Prahins et Gossens, selon l'offre présentée par Swisscom le 31 mai 2017. Le coût de ce raccordement peut être pris sur les liquidités, et sera amorti en 3 ans soit CHF 20'000.00 par an.

Vote :	oui :	67
	non :	1
	abstention	0

Le préavis no 4/2017 est accepté.

11. préavis no 05/2017 – création d'une place de jeux à Gossens demande d'un crédit de construction : rapport de la Commission ad'hoc et de la Commission des Finances et Gestion.

Jean-Michel Pache informe que la Municipalité a rencontré des riverains, des parents et des enfants, trente personnes au total. La place de jeux est prévue pour des enfants de trois à huit ans, en raison de la place à disposition. Les jeux sont soumis à des normes de sécurité par exemple le « tourniquet » doit avoir une zone de sécurité tout autour, de 8 mètres de diamètre.

Mme Marlène Pahud lit le rapport de la commission ad'hoc en formulant la proposition suivante : « afin de faciliter la surveillance des enfants, la zone prévue pour les accompagnants devrait être située à l'entrée de la place et non pas à l'extrémité Nord. Il faut cependant relever que le chemin en pente met à l'abri de toute irruption intempestive d'enfants sur la grande route ». La commission recommande d'accepter le préavis no 5, sous réserve de la proposition ci-dessus.

M. François Groux lit le rapport de la Commission des Finances et Gestion qui recommande d'accepter le préavis tel que présenté.

Mme Sylvie Paillex de Mézery informe que lorsque la place de jeux a été créée à Mézery, les enfants du village avaient fait une vente de pâtisseries afin de les intégrer au projet et la Municipalité d'alors s'était approchée de Pro Juventute et de la Migros qui avaient bien participé.

Mme Lise Courvoisier répond que par équité pour tous les villages, et parce que les habitudes ont changé. Gossens a droit à sa place de jeux comme les autres villages. Une demande peut éventuellement être faite auprès de Pro Juventute

Mme Sandrine Tolivia de Donneloye se dit contente que le village de Gossens soit source de discussion, car elle avait l'impression que Gossens était délaissé par la Commune.

Gilbert Gavillet demande à la Municipalité, si comme l'a demandé la commission, il serait possible d'inverser la table et le coin où se tiendront les accompagnants, et la tour balançoire ?

Jean-Michel Pache répond que oui et que la Municipalité a déjà revu le projet dans ce sens.

Gilbert Gavillet propose de passer au vote

1. D'adopter la demande d'un crédit de CHF 72'000.00 pour la création d'une place de jeux à Gossens. Ces travaux seront financés par les liquidités communales et amortis en cinq ans à raison de CHF 14'400.00 par année.

Vote : Oui : à l'unanimité

Le préavis no 05/2017 est accepté

12. Préavis no 06/2017 – réfection du chemin des Ecoliers à Gossens – demande d'un crédit de construction : rapport de la Commission des Finances et de Gestion

M. Jean-Michel Pache informe que les riverains attendent depuis longtemps cette réfection du chemin des Ecoliers, anciennement nommé « Les Granges Brûlées », qui va du collège en passant par l'ancienne ferme de la Menthue et jusqu'à la maison de M. De Martini. Le contour vers chez Mme Gasser va être élargi. Des riverains ont dû être contactés et sont disposés à mettre gratuitement à disposition de la Commune 70 cm sur 15 m. Les frais de notaire et la servitude seraient pris en charge par la Commune.

M. François Groux lit le rapport de la Commission des Finances et Gestion
Il n'y a pas de questions ni de remarques, le Président propose de passer au vote

1. D'accepter la demande de crédit de 86'000.00 pour la réfection du Chemin des Ecoliers à Gossens. Ces travaux sont financés par les liquidités communales et intégrés dans le compte de fonctionnement 2017

Il n'y a pas de questions ni remarques

Vote : oui : à l'unanimité

Le préavis no 06/2017 est accepté

13. préavis no 07/2017 – adoption d'un projet de règlement de la Zone réservée : rapport de la Commission ad'hoc

M. Jean-Gabriel Florio explique que la zone réservée est une situation transitoire, provisoire qui permet de construire sereinement le nouveau plan général d'affectation.

M. Florio informe que la Municipalité a récolté en 2016, l'ensemble des données de base. En 2017 elle a commencé à réfléchir à différentes pistes : zones industrielles, zones à bâtir, zones d'intérêts publics, elle avait annoncé que la démarche serait participative. Le projet avance. La Municipalité a commencé par la zone industrielle. Elle va enchaîner en automne par la zone constructible. L'objectif est d'établir un nouveau PGA en trois ans. La Commune a opté pour une solution qui permet la construction, dans certaines conditions, d'un appartement jusqu'à 150 m², dans une structure déjà existante, sans augmentation de volume.

La Municipalité propose d'accepter le préavis.

M. Eric Brunner lit le rapport de la Commission ad'hoc.

M. Jean-Daniel Ferrot de Donneloye demande :

- quelle est l'importance de la surface à dézoner pour Donneloye ?
- est-ce que la Commune a pris des dispositions pour monnayer ces surfaces à dézoner ?

M. Florio répond que la zone constructive de Donneloye est en surcapacité de près de 75%, ce qui veut dire que pratiquement toutes les zones constructibles devront être dézonées. Le potentiel future de la Commune réside dans les volumes existants`. La Commune en a pas mal. Les zones à bâtir qui pourraient être sauvées seraient très faibles. En ce qui concerne les échanges, ce serait très complexe et la Commune ne souhaite pas aller dans ce sens.

M. Pierre Bersier de Prahins demande pourquoi le volume est limité à 150 m² ?

M. Florio répond que ce volume est limité uniquement durant la période de la zone réservée, pour ne pas entraîner une explosion de la population ni devoir remettre l'ouvrage sur l'établi.

M. Rémy Erath de Gossens demande si la Municipalité a pensé à la RIE 4 ?

La Syndique et M. Jean-Michel Pache répondent que ce sont deux objets complètement différents.

Il n'y a pas d'autre questions ni remarque. Le président propose de passer au vote

1. D'adopter la zone réservée selon l'article 46 de la LATC, comprenant le règlement et les quatre plans.

Vote oui : 57 non : 1 abstention 10

Le préavis no 07/2017 est accepté

14. interventions individuelles et divers

Mme Sandrine Tolivia de Donneloye informe qu'elle a aperçu de la renouée du Japon, sur le chemin du cimetière à Mézery-près-Donneloye et que l'épareuse y a été passée ces deux dernières années.

D'autre part Mme Tolivia signale que le 31 mai dernier, des orages ont engendrés des dégâts dans sa maison. L'eau est ressortie dans le garage par l'intérieur des canalisations. Elle a contacté M. Albert Roulin qui a construit leur maison, près du ruisseau de Donneloye (entre chez M. Duc et Chez M. Gavillet en passant au bord du terrain d'entraînement). Le ruisseau passe dans un tuyau de 1 mètre de diamètre vers chez elle et est raccordé à un tuyau de 40 cm de diamètre vers chez M. Pache. Il semble que les chéneaux de plusieurs maisons vont dans ce même tuyau. Forcément en cas de gros orage, ça déborde.

Jean-Michel Pache répond que cette crue était exceptionnelle. Il ne connaît pas le diamètre du tuyau. Il n'a pas connaissance de problèmes à cet endroit. La Municipalité se penchera sur ce problème avec M. Albert Roulin.

M. Raymond Paillex de Mézery demande à la Municipalité de rappeler aux habitants de la Commune que chacun est tenu de déboucher les canalisations près de chez lui.

M. Jean-Michel Pache répond que la Municipalité vient d'écrire aux agriculteurs. Dans ce sens.

M. Alain Mercier dit que chacun doit nettoyer et vider ses canalisations notamment les grilles, et les rampes d'accès aux garages, en pente.

M. Pierre Billaud annonce qu'il démissionne de son poste de Municipal pour la fin octobre 2017.

La Syndique regrette la décision de Pierre Billaud mais la comprend et la respecte. Pierre Billaud à donner 10 ans à la Municipalité et c'est beaucoup.

Gilbert Gavillet informe que l'Abbaye se tiendra début juillet à Bioley-Magnoux, que le tournoi de foot aura lieu à Donneloye à fin juillet ainsi que la Fête Nationale du 1^{er} août, et il invite chacun à participer à ces manifestations. Il souhaite un bon été à tous.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 22h.10

Le Président

la secrétaire

G. Gavillet

M. Jaquier